

RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 01546

Numéro SIREN : 521 391 078

Nom ou dénomination : ETNA

Ce dépôt a été enregistré le 27/10/2023 sous le numéro de dépôt 22964

ACTIF COMPTA

*Société d'Expertise Comptable
inscrite au Tableau de l'Ordre
de la Région d'Orléans*

POUR COPIE
CERTIFIÉE CONFORME

Comptes Annuels

Période du 01/04/2022 au 31/03/2023

SARL ETNA

26 rue du Prado
34170 CASTELNAU-LE-LEZ

Siret : 52139107800073
APE : 6910Z-

*Bureau Principal : 16 bis Rue des Murlins - 45000 ORLÉANS - Téléphone : 02.38.54.63.75
Ets Secondaire : 9 Rue du Faubourg St Germain - 45600 SULLY/LOIRE - Téléphone : 02.38.54.63.75*

POUR COPIE
CERTIFIÉE CONFORME

bilan

Net au
31/03/23Net au
31/03/22

PASSIF

Capital social ou individuel	1 000	1 000
Réserve légale	100	100
Autres réserves	59 051	51 660
Résultat de l'exercice	6 962	7 391
CAPITAUX PROPRES	67 113	60 151
<i>Emprunts</i>	63 182	81 687
<i>Découverts et concours bancaires</i>		13
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	63 182	81 699
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	29 580	10 195
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	135 470	153 659
<i>Personnel</i>	15 866	16 896
<i>Organismes sociaux</i>	41 683	57 733
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	62 997	72 472
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	4 330	5 796
Dettes fiscales et sociales	124 877	152 896
Autres dettes	4 901	19 216
DETTES	358 009	417 665
TOTAL PASSIF	425 122	477 816

POUR COPIE
CERTIFIÉE CONFORME

bilan

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/03/23	Net au 31/03/22
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits assimilés	8 734	6 333	2 401	4 187
Immobilisations corporelles				
Autres immobilisations corporelles	13 461	9 321	4 140	4 619
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	775		775	775
Autres immobilisations financières	7 633		7 633	7 633
ACTIF IMMOBILISE	30 604	15 654	14 950	17 215
Stocks				
En cours de production de services	10 000		10 000	8 135
Créances				
Clients et comptes rattachés	308 198	19 475	288 723	365 607
Fournisseurs débiteurs	3 007		3 007	753
Etat, Impôts sur les bénéfices	464		464	63
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	11 734		11 734	13 243
Autres créances	11 575		11 575	21 876
Divers				
Avances et acomptes versés sur commandes	600		600	
Disponibilités	75 545		75 545	43 840
Charges constatées d'avance	8 524		8 524	7 084
ACTIF CIRCULANT	429 647	19 475	410 172	460 601
COMPTE DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	460 251	35 129	425 122	477 816

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL ETNA

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/03/2023, dont le total est de 425 122 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 6 962 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/04/2022 au 31/03/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 17/07/2023 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/03/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 an
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentatio	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	7 627	1 107		8 734
Immobilisations incorporelles	7 627	1 107		8 734
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	2 995			2 995
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	8 199	2 267		10 466
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	11 194	2 267		13 461
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	775			775
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	7 633			7 633
Immobilisations financières	8 408			8 408
ACTIF IMMOBILISE	27 229	3 374		30 604

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	1 107		2 267	3 374
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	1 107	2 267		3 374
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Amortissements des immobilisations

Notes sur le bilan

	Au début de l'exercice	Augmentatio	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	3 440	2 893		6 333
Immobilisations incorporelles	3 440	2 893		6 333
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	1 469	450		1 918
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	5 106	2 297		7 403
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	6 574	2 746		9 321
ACTIF IMMOBILISE	10 014	5 639		15 654

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 351 135 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	7 633		7 633
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	308 198	308 198	
Autres	26 780	26 780	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	8 524	8 524	
Total	351 135	343 502	7 633
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Etat - produits à recevoir	7 333
Total	7 333

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 1 000,00 euros décomposé en 100 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 358 009 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	63 182	20 332	42 851	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	135 470	135 470		
Dettes fiscales et sociales	124 877	124 877		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	34 481	34 481		
Produits constatés d'avance				
Total	358 009	315 158	42 851	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	18 504			
(**) Dont envers les associés	29 580			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 29 580 euros.

Notes sur le bilan**Charges à payer**

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	3 397
Dettes provis. pr congés à payer	12 878
Charges sociales s/congés à payer	4 379
Charges sociales - CIPAV DELAVEAU	14 376
Urssaf J.Ferrando	6 640
URSSAF MME DELAVEAU	6 416
Etat - autres charges à payer	3 847
Clients - RRR à accorder	480
Divers - charges à payer	1 308
Total	53 721

Comptes de régularisation**Charges constatées d'avance**

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	8 524		
Total	8 524		

ETNA

SARL au capital de 1.000 €

Siège social : 26 Rue du Prado – 34170 CASTELNAU-LE-LEZ

RCS Montpellier 521 391 078

RAPPORT DE GESTION

**Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 Septembre 2023
(Exercice clos le 31 mars 2023)**

Monsieur,

Nous sommes réunis aujourd'hui en assemblée générale ordinaire annuelle, afin de soumettre à votre approbation, après lecture de notre rapport portant sur la situation de la société pour l'exercice clos le 31 mars 2023, les comptes annuels dudit exercice.

- L'exercice a principalement consisté à développer l'activité de la société;
- L'évolution prévisible et les perspectives d'avenir sont les suivantes : maintien de l'activité;
- Depuis la clôture de l'exercice, aucun événement important n'est intervenu;
- Actions en matière de recherche et de développement : Néant;

Ces différents éléments rappelés, nous allons vous présenter les comptes de la société. Ils font notamment apparaître :

- Un chiffre d'affaires HT de 880.706 €,
- Des subventions d'exploitation de 10.667 €,
- Des autres produits pour 9.623 €,
- Des charges d'exploitation pour un montant total de 896.442 €,
- Un résultat d'exploitation de 6.419 €,
- Un résultat financier de 79 €,
- Un crédit d'impôt formation de 464 €,

Soit un bénéfice comptable de l'exercice de 6.962 € que nous vous proposons d'affecter comme suit :

- Sur le poste « Autres réserves » : + 6.962 €

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé qu'aucun dividende n'a été mis en paiement au titre des trois derniers exercices.

Conformément à l'Art.223 Quater du CGI, nous vous signalons que les comptes de l'exercice tiennent compte de sommes non-deductibles fiscalement.

Conformément aux dispositions de l'article L 223-19 du code de commerce, nous vous informons des conventions intervenues au titre de cet article, au cours de l'exercice écoulé :

- Compte courant non rémunéré de Madame DELAVEAU Sophie, créiteur au 31/03/2023 de : 16.454,44 €
- Compte courant non rémunéré de Monsieur FERRANDO Jérôme, créiteur au 31/03/2023 de : 13.125,55 €

Nous souhaitons que vous approuviez lesdites conventions. Nous vous demanderons également de donner quitus de leur gestion à vos gérants.

Souhaitant que toutes ces propositions emportent votre agrément, nous vous invitons à voter les résolutions correspondantes.

LA GERANCE

A Nous Réservé
... à l'origine

ETNA

SARL au capital de 1.000 €

Siège social : 26 Rue du Prado – 34170 CASTELNAU-LE-LEZ

RCS Montpellier 521 391 078

PROCES-VERBAL

De l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 Septembre 2023

L'an deux mille-vingt-trois, le 30 septembre à 14 heures, les associés de la société, se sont réunis au siège social sur convocation du gérant.

L'assemblée est présidée par **Madame Sophie DELAVEAU** en qualité de co-gérante associée.

Le président constate que tous les associés sont présents, à savoir :

- **Madame Sophie DELAVEAU** (propriétaire de 60 parts sociales);
- **Monsieur Jérôme FERRANDO** (propriétaire de 40 parts sociales);

Total des parts présentes ou représentées : 100 parts sociales, soit la totalité du capital social.

Le Président déclare alors que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Les associés peuvent prendre connaissance des documents déposés sur le bureau du président :

- Le rapport de gestion relatif aux opérations de l'exercice écoulé;
- Le rapport spécial du gérant relatif aux conventions intervenues en vertu de l'article L 223-19 du code de commerce;
- L'inventaire, le compte de résultat, le bilan, ainsi que l'annexe de l'exercice écoulé;
- Le texte des résolutions proposées à l'approbation de l'assemblée.

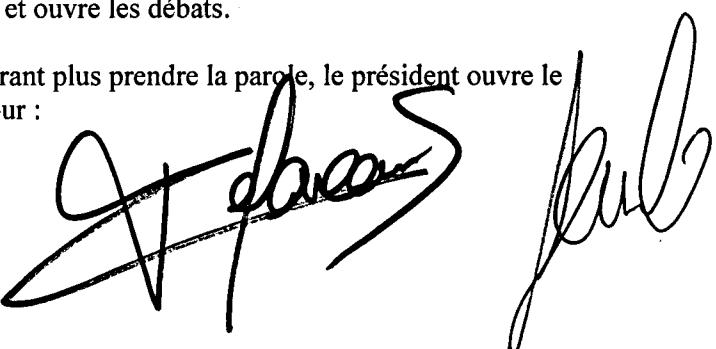
Le Président indique que les documents requis par la loi ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration. Puis, le président rappelle que l'ordre du jour de la présente réunion est le suivant :

ORDRE DU JOUR

-
- **Examen des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2023;**
 - **Quitus à la gérance;**
 - **Approbation des charges non déductibles;**
 - **Affectation des résultats de l'exercice;**
 - **Conventions de l'article L 223-19 du code de commerce;**
 - **Questions diverses;**
 - **Pouvoirs pour effectuer les formalités légales.**

Il donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre les débats.

Un échange de vues intervient. Personne ne désirant plus prendre la parole, le président ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :



PREMIERE RESOLUTION

Les associés reconnaissent avoir été convoqués verbalement à la présente Assemblée et renoncent à toute action en nullité du fait de cette convocation verbale.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Après lecture du rapport du gérant relatif à l'activité de la société et après avoir pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 mars 2023, l'assemblée générale approuve lesdits documents tels qu'ils lui ont été présentés.

En application de l'article 223 Quater du CGI, elle prend acte des dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit Code.

Dès lors, quitus de leur gestion est donné aux gérants pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice comptable de l'exercice pour 6.962 €, comme suit :

- Sur le poste « Autres réserves » : + 6.962 €

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé qu'aucun dividende n'a été mis en paiement au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Après lecture du rapport de la gérance, l'assemblée générale approuve les conventions intervenues en vertu de l'article L 223-19 du code de commerce au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles lui ont été présentées dans le rapport spécial de la gérance.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve les versements de gérance au titre de l'exercice 2022/2023 :

- Rémunération de gérance de **Madame Sophie DELAVEAU** pour : 94.816,10 €
- Cotisations sociales de gérance facultatives et obligatoires prises en charge pour : 17.379,99 €
- Rémunération de gérance de **Monsieur Jérôme FERRANDO** pour : 63.594,84 €
- Cotisations sociales de gérance facultatives et obligatoires prises en charge pour : 17.896,11 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

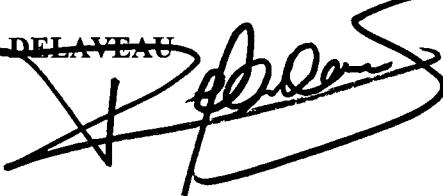
SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du présent procès verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité ou autres.

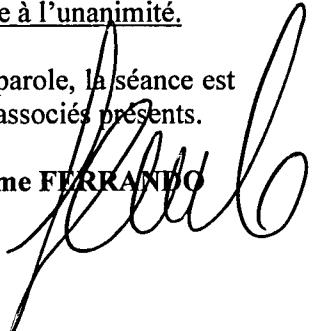
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée. De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès verbal, signé par les associés présents.

Madame Sophie DELAVEAU



Monsieur Jérôme FERRANDO



ETNA

SARL au capital de 1.000 €

Siège social : 26 Rue du Prado – 34170 CASTELNAU-LE-LEZ

RCS Montpellier 521 391 078

*POUR COPIE
CERTIFIÉE CONFORME*

Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 Septembre 2023

(Exercice clos le 31 mars 2023)

Proposition de résolution d'affectation de résultat :

L'assemblée générale propose d'affecter le bénéfice comptable de l'exercice pour 6.962 €, comme suit :

- Sur le poste « Autres réserves » : + 6.962 €

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé qu'aucun dividende n'a été mis en paiement au titre des trois derniers exercices.

Résolution d'affectation votée :

*“
TROISIEME RESOLUTION*

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice comptable de l'exercice pour 6.962 €, comme suit :

- Sur le poste « Autres réserves » : + 6.962 €

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé qu'aucun dividende n'a été mis en paiement au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

»